

Annexe à la Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers de l'OFFICE NATIONAL DU FILM pour l'exercice 2012-2013 (non auditée)

1. Introduction

À l'appui d'un système efficace de contrôle interne, l'Office national du film (« Office ») évalue annuellement le rendement de ses contrôles financiers afin d'assurer que :

- les dispositions financières ou les marchés ne soient entrés que lorsque les fonds sont suffisants;
- les paiements pour les biens et services sont faits seulement lorsque les biens ou services sont reçus ou que les conditions du marché ou d'autres arrangements sont satisfaits;
- les paiements ont été autorisés comme il se doit.

Vous trouverez ci-dessous un résumé des résultats de l'évaluation effectuée au cours de l'exercice 2012-2013.

2. Résultats de l'évaluation au cours de l'exercice 2012-2013

Dans une grande mesure, les contrôles relatifs au paiement pour les biens et services et les pouvoirs de payer fonctionnaient bien et constituent une base adéquate pour le système de contrôle interne de l'Office. Les ajustements suivants ont été identifiés et mis en œuvre au cours de l'exercice actuel :

- Des modifications ont été faites aux accès du système financier pour renforcer la séparation des tâches.
- Un contrôle mensuel a été mis en place pour valider les modifications apportées à l'attribution des pouvoirs financiers de signer.
- Un nouveau formulaire a été créé pour les demandes de créations et modifications de fournisseurs. Ce formulaire est approuvé par une personne ayant le pouvoir délégué de signer en matière financière au titre de l'article 32 ou 34 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.
- Un rapport qui permet de valider la création des nouveaux fournisseurs a été mis en place. Celui-ci est revu quotidiennement par un employé n'ayant pas accès à la création de fournisseurs et de factures.
- Le rapport de factures sans bons de commande est maintenant revu quotidiennement par un employé n'ayant pas accès à la création de fournisseurs et de factures.
- Un rapport qui permet de valider les libérations manuelles de factures a été mis en place. Celui-ci est revu quotidiennement par un employé n'ayant pas accès à la création de fournisseurs et de factures.

3. Plan d'évaluation

L'Office continuera de surveiller la performance de son système de contrôle interne en mettant l'accent sur les contrôles de base relatifs aux transactions financières.

L'Office tirera parti des résultats des vérifications périodiques des contrôles de base qui seront faites par le Bureau du contrôleur général.